



RÉFLEXIONS COMMUNES SUR LES QUESTIONS FONCIÈRES EN AFRIQUE

UNE ÉTUDE DE L'APPROCHE DE *LAUDATO SI'* DE NOTRE RELATION ET LA RESPONSABILITÉ DE PRENDRE SOIN DE LA TERRE ET DE SES PETITS PRODUCTEURS DE DENRÉES ALIMENTAIRES¹

CONTEXTE

Ce document de discussion a pour but de faciliter l'ouverture d'un dialogue concret sur les questions foncières avec les acteurs de l'Eglise comme proposé par les organisateurs de la conférence «L'accapement des terres en Afrique francophone: identification et promotion des solutions endogènes» organisée par la plateforme «Notre terre est notre vie» à Abidjan en novembre 2017. Une première version de ce document a été écrite en collaboration avec certains des co-organisateurs et théologiens alliés d'Afrique et d'Europe, puis partagée avec les participants. Les principales composantes de la première version étaient des réflexions sur certains éléments de *Laudato Si'* (LS) et d'autres publications catholiques sur l'enseignement social – appelant à une action cohérente pour prendre soin de la nature et la protéger – et certains des contextes politiques ayant trait au sujet en Afrique. Pour la présente et deuxième édition, les co-auteurs ont ajouté quelques éléments de politique afin d'intégrer des données provenant des communautés et des expériences de la société civile dans la réflexion théologique et spirituelle. Tout au long du texte, l'importance de l'engagement de l'Eglise est mise en évidence et, par conséquent, le document va conclure par un appel à l'action de l'Eglise.

Etant un document évolutif, cet article n'a pas l'ambition de prendre des positions politiques ou d'examiner en profondeur les

causes et les alternatives du sujet, mais de fournir des éléments clés pour débattre et inspirer une action coordonnée entre l'Eglise, les organisations de base et de de la société civile.

Cet article veut inciter à une réflexion théologique sur notre relation avec la nature mais plus particulièrement à la terre et sur les devoirs auxquels nous sommes liés par nos principes catholiques et l'encyclique *Laudato Si'* en ce qui concerne la protection de la terre, des peuples et des communautés qui lui appartiennent. «Tout paysan² a un droit naturel de posséder un lopin de terre raisonnable, où il peut construire son habitat, travailler pour nourrir sa famille et vivre en sécurité. Ce droit doit être garanti pour que son exercice ne soit pas illusoire mais réel. Cela signifie qu'en plus du titre, l'agriculteur doit compter sur l'enseignement technique, le crédit, l'assurance et le marketing.» (LS 94)

À la lumière de *Laudato Si'* et d'autres enseignements sociaux catholiques pertinents, le document de travail explorera, dans les quatre sections suivantes, certains éléments des liens entre la vision dominante du développement, la question de la propriété et le phénomène consécutif de l'accapement des terres. Il examinera également l'impact de ce modèle de développement sur l'accès à la terre et aux droits foncières, la souveraineté alimentaire et les moyens de subsistance autonomes, tout en soulignant certaines des approches alternatives à la base.

¹ Par les termes «petits producteurs de denrées alimentaires» ou «producteurs de denrées alimentaires», nous entendons les groupes suivants: petits agriculteurs, paysans, populations locales, éleveurs, pêcheurs, bergers, communautés de chasseurs-cueilleurs. *Les principes de l'agroécologie*, CIDSE, 2018.

² Par le terme «paysan», il faut comprendre paysan et paysanne.

INTRODUCTION

La terre occupe une place très importante dans le contexte socioculturel africain. C'est la propriété collective et sans-partage des familles, des lignées et des communautés. Dans la terre sont renfermés l'identité, l'ascendance et le centre névralgique de la communauté. Elle ne peut et ne doit en aucun cas être vendue, négociée, utilisée ou considérée comme une marchandise. C'est la propriété collective et indivise des familles, des lignées et des communautés. La propriété collective ou individuelle de la terre (selon les différentes formes d'assurer l'accès à la terre qui répondent aux orientations souhaitées par la population dans chaque contexte donné), n'est pas tant une question de propriété foncière qu'une expression de l'identité commune du peuple, la philosophie africaine de la vie – *Ubuntu*. En d'autres termes, il y a toute une gamme d'identités socioculturelles, de sécurité, de religions et d'économies dans la relation de l'Afrique avec la terre. Dans l'ensemble, au-delà de la relation communautaire, il y a des éléments indélébiles de la relation socioculturelle africaine avec la terre qui façonnent la vision du monde, l'identité et le sens de l'appartenance socioterritoriale mutuelle.

Exiler un Africain, c'est le couper de la terre et le dépouiller de son identité; l'exil n'était réservé traditionnellement qu'aux crimes les plus abominables. L'Africain donnerait volontiers sa vie pour préserver la terre parce qu'il veut revendiquer son engagement intergénérationnel envers ses ancêtres et les générations futures. Aujourd'hui, l'accès à la terre est rendu très difficile pour les pauvres, en raison de la survie des modes de gestion coloniale et postcoloniale, dont certains sont maintenus par les pouvoirs politiques actuels. Ainsi, des outils de gestion qui favorisent les titres privés individuels non soumis à justification sont développés, tels que les baux fonciers à long terme, les droits d'usufruit et d'autres lois basées sur la notion capitaliste de propriété privée.

Dans toute l'Afrique, les changements économiques, sociaux et géopolitiques des dernières décennies ont entraîné de profondes transformations dans l'utilisation des terres et des ressources naturelles. Les choix politiques pour diverses questions importantes (agraire, économique, de développement, énergétique, etc.) ont conduit à une expansion massive des cultures de rente, à une déforestation généralisée, à l'exploitation minière, à la perte de pâturages, à l'urbanisation, à la dégradation des terres et à la désertification. Par conséquent, les conditions de vie des communautés deviennent de plus en plus fragiles.

Malgré une demande croissante, la plupart des communautés, lignées ou familles ont pu mettre en place des mécanismes qui, non seulement, permettent à chacun d'accéder à la terre mais aussi de la gérer de façon durable dans le respect de l'environnement naturel. Ces mécanismes devraient servir de référence et être revus chaque fois pour chaque contexte. Or, la situation actuelle montre l'insuffisance des outils actuels pour renforcer ces mécanismes. Les solutions et principes endogènes doivent être particulièrement soutenus par la législation. Dans de nombreux cas, les défis d'une législation adéquate ou de la primauté du droit se reflètent même au niveau de la communauté; et dans certains contextes, il est nécessaire de redéfinir des normes consensuelles de gestion des terres pour réduire les multiples conflits fonciers actuels.

En ce sens, le problème est plus complexe que la simple transposition à plus grande échelle de ce qui serait fait au niveau communautaire. Il s'agit des structures mises en place pour favoriser la diffusion en toute sécurité des pratiques foncières endogènes et de la législation correspondante. De nombreux bons exemples et initiatives prouvent déjà l'efficacité et la faisabilité de modèles alternatifs mais ceux-ci ont besoin d'un soutien supplémentaire.

Comme les organisations de la société civile (OSC) et les organisations de base, les organisations religieuses et l'Église se préoccupent également des acquisitions massives de terres et d'autres questions liées à la terre; celles-ci empêchent les petits producteurs de denrées alimentaires et des communautés entières d'exercer pleinement leurs droits fonciers et, par conséquent, leurs moyens de subsistance, leurs valeurs socioculturelles et leur souveraineté alimentaire.

«La terre est un lieu d'histoire. La terre contient les histoires de survie de l'homme à travers les générations. La terre façonne les gens, tout comme les gens façonnent leur pays.»³ Tout ce qui touche la terre touche la fibre la plus profonde du peuple. Dans le même ordre d'idées, le pape François a observé que «La spéculation foncière, la déforestation, l'appropriation de l'eau et l'utilisation excessive de pesticides sont quelques-uns des maux qui arrachent l'homme à sa terre natale. Cette séparation douloureuse n'est pas seulement physique, mais aussi existentielle et spirituelle, car il existe une relation avec la terre, qui fait courir à la communauté rurale et à son mode de vie particulier le risque d'une décadence évidente, voire d'extinction».⁴

³ Atkinson, J 2002. *Trauma Trails, Recreating Song Lines: The Transgenerational Effects of Trauma in Indigenous Australia*.

⁴ Pape François, *Discours aux participants à la Rencontre mondiale des mouvements populaires*. Rome, 28 octobre 2014.

1. LA TERRE EST UN PATRIMOINE PARTAGÉ DONT LES FRUITS DOIVENT BÉNÉFICIER À TOUS LES ÊTRES ET AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

Partout sur le continent africain, les communautés dépendent de la nature, en particulier de la terre, pour leur nourriture et leurs moyens de subsistance, mais avec une vision et une approche profondément enracinées dans leurs valeurs culturelles, spirituelles et religieuses. En effet, la terre n'était pas considérée, avant tout, comme une marchandise, mais plutôt comme un élément de la nature qui est le lien entre les générations passées, celle d'aujourd'hui et celles à venir.

Toute réflexion théologique sur les questions foncières devrait partir du concept selon la Bible hébraïque de la terre comme signe sacré de la promesse de Dieu et d'un don commun. La terre est un patrimoine partagé dont les fruits sont destinés à tous (Gn 2). Il y a aussi l'intérêt de l'institution de l'Année Jubilaire⁵ au cours de laquelle les terres en jachère sont restituées à ceux qui ont été dépossédés tous les 49 ans (Lev 25 et 27). Ceci fait référence à la compréhension biblique que la terre appartient à Dieu et que l'homme n'est qu'un intendant, et qu'en ce sens, la terre doit être traitée avec respect et révérence: «La terre ne doit pas être vendue de façon permanente, car la terre est à moi et vous résidez sur ma terre comme visiteurs et étrangers. Sur tout le terrain que vous détenez comme possession, vous devez pourvoir au rachat du terrain.» (Lev 25: 23-24)

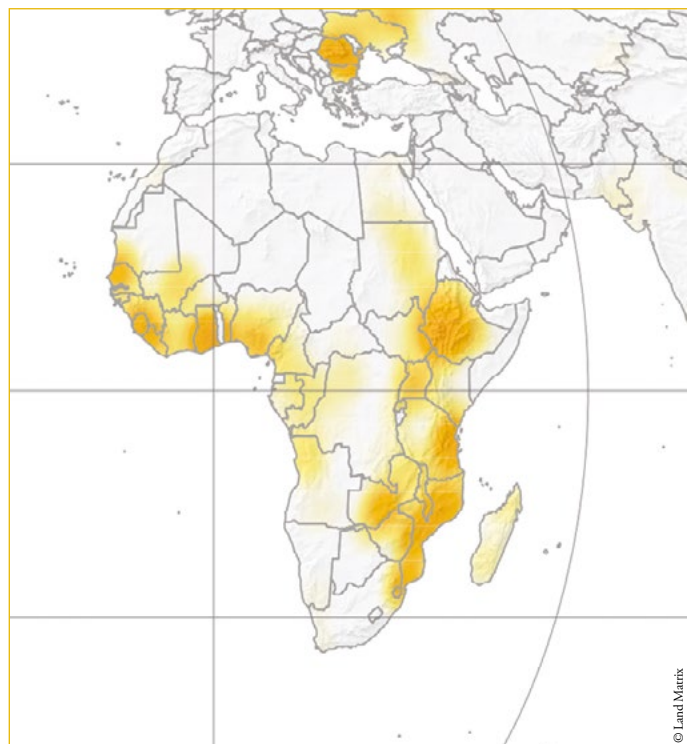
De plus, la propriété privée n'est pas un droit absolu et inaliénable dans la tradition chrétienne. Au contraire, le christianisme met l'accent sur «la finalité sociale de toute forme de propriété privée.»(LS 93) Dans un monde de grandes inégalités, le principe de la *destination universelle des biens*, et donc, le droit de chacun à leur utilisation, est au-dessus du principe de la propriété privée. C'est une règle d'or de la conduite sociale et le premier principe de tout l'ordre éthique et social. Dans l'exemple concret de l'accès à la terre, on peut dire que la société humaine ne remplit pleinement sa propre identité que lorsqu'elle s'occupe de ceux qui sont le plus affectés par la distribution inéquitable de la terre. En abordant la question foncière, les droits fondamentaux des petits producteurs locaux de denrées alimentaires doivent donc être au centre des préoccupations.

Au contraire, les acquisitions foncières à grande échelle continuent de déplacer des millions d'Africains ruraux de leurs maisons, de leurs champs, de leurs forêts et de leurs pâturages. Selon le rapport [Land Matrix publié en avril 2016](#),⁶ l'Afrique est le continent le plus ciblé avec 422 transactions conclues, ce qui représente 42 % de toutes les transactions enregistrées par cette source, soit 10 millions



d'hectares ou 37 % de l'acquisition de terres à grande échelle enregistrées dans le monde entier. La plupart de ces terres sont des savanes tropicales et des rives de grands fleuves en dehors des forêts tropicales humides, ce qui constitue une menace sérieuse pour la biodiversité et les ressources en eau et en sols du continent.

La carte (ci-dessous) met en évidence les schémas de concentration des transactions foncières au sein des régions et des pays cibles. Par exemple, dans les zones arides, les ventes de terres agricoles sont concentrées là où l'eau est disponible, comme dans le nord du Sénégal, le long du fleuve Sénégal; au Mali, le long du Niger ou en Afrique de l'Est, le long du Nil.



Schémas de concentration des transactions foncières en Afrique

⁵ J-L. SKA, Introduction to the lecture of Pentateuque, (Bruxelles 2000) 68; 71.

⁶ [International Land Deals for Agriculture. Fresh insights from the Land Matrix: Analytical Report II](#) (De nouvelles perspectives de la matrice foncière: Rapport analytique II), 2016.

En ce qui concerne la menace environnementale imposée par ces transactions commerciales à grande échelle, *Laudato Si'* a mis en lumière le fait que les ressources de la terre sont également pillées en raison d'approches à court terme de l'économie, du commerce et de la production. La perte de forêts et de terres boisées entraîne la perte d'espèces qui peuvent constituer des ressources extrêmement importantes à l'avenir, non seulement pour l'alimentation, mais aussi pour guérir les maladies et pour d'autres utilisations. (LS 32) Les gouvernements africains concluent ces accords à grande échelle avec des investisseurs, allant des institutions financières internationales, des agences de crédit à l'exportation des pays développés, des particuliers, des sociétés privées, des fonds d'investissement, des fonds de pension, des compagnies d'assurance, des fonds de dotation, des sociétés nationales et internationales et des sociétés cotées en bourse, souvent par l'intermédiaire de filiales. Parmi ces dernières, les plus importantes en Afrique sont Amatheon Agri (Allemagne) et Socfin (Luxembourg) qui investissent principalement et respectivement dans l'agriculture commerciale à grande échelle et dans les plantations d'huile de palme et d'hévéa.⁷ Le phénomène de l'accaparement des terres est complexe. Il implique une variété d'acteurs et a de divers et multiples facteurs (de la production alimentaire dans le cadre du récit de la sécurité alimentaire à un assortiment de projets liés à l'énergie), formes et stratégies.

Le point commun, cependant, ce sont les conséquences dévastatrices pour les communautés. Même lorsque les accords échouent, les terres sont rarement rendues aux communautés qui subissent les impacts négatifs sur les moyens de subsistance, avec ou sans générer de profit pour les soi-disant investisseurs.⁸ Dans un rapport récent⁹, la perte de l'accès à la terre et à la nature, l'augmentation des conflits pour les moyens de subsistance et l'accroissement des inégalités au sein des communautés locales ont été identifiés comme étant les impacts les plus fréquents: «Les processus sous-jacents qui génèrent de tels impacts négatifs comprennent la rétention des moyens de subsistance, les appropriations par l'élite, la marginalisation sélective et la polarisation des discours sur le développement. Dans les situations de rétention des moyens, les utilisateurs locaux perdent leurs droits fonciers sans pouvoir reconstituer suffisamment leurs moyens d'existence. Avec les appropriations par l'élite, les élites locales ou d'État sont en mesure d'extraire une part disproportionnée des bénéfices de l'acquisition de terres, tandis que les utilisateurs des terres supportent l'essentiel des coûts socio-économiques et écologiques.»¹⁰

En outre, la fréquence croissante de l'accaparement des terres s'entend accompagnée de multiples violations des droits de l'homme et d'injustices sociales, des milliers de personnes ayant été expulsés

de force et laissés dans le dénuement. 2017 a été l'une des années les plus meurtrières pour les défenseurs des terres à ce jour¹¹. Les femmes et les jeunes sont particulièrement vulnérables en raison de leur position défavorable de demandeurs de terres dans les systèmes de gouvernance foncière coutumière et formelle.

La situation est encore plus grave lorsque, comme on le constate dans plusieurs pays africains, ce sont les élus (parlementaires ou autorités locales), les élites et les cadres des services publics ou de la gouvernance foncière qui sont alliés aux puissances économiques (nationales ou étrangères) pour déposséder leurs propres compatriotes, souvent les pauvres, de leur terre. Il y a aussi le fait que parfois les institutions religieuses (chrétiennes, musulmanes et autres) contribuent au phénomène de l'accaparement des terres. Ces institutions religieuses acquièrent souvent des terres au-delà de ce qui est nécessaire à leur implantation (bâtiments confessionnels et œuvres sociales). En conséquence, ils détiennent souvent de vastes étendues de terres inexploitées à côté des communautés rurales, dont beaucoup, en particulier les femmes et les jeunes, sont sans terre et ne peuvent pratiquer l'agriculture ni avoir accès aux ressources naturelles dont ils ont besoin, parfois juste pour survivre. Par conséquent, des millions de personnes à travers le continent se voient refuser l'accès à la terre.

2. LA TERRE EST PLUS QU'UN PRODUIT FINANCIER OU PHYSIQUE - ELLE A UNE VALEUR INTRINSÈQUE ET REPRÉSENTE UNE RELATION ENTRE LES HUMAINS, D'AUTRES ASPECTS DU MONDE NATUREL ET AVEC DIEU

Selon l'enseignement social catholique, la nature et surtout la terre ne devraient jamais être considérées en termes purement utilitaires, car ce sont des dons sacrés de Dieu. La terre n'est pas simplement un produit limité à une valeur financière et physique. Elle a plutôt une valeur intrinsèque et exprime une relation entre les humains, d'autres aspects du monde naturel et Dieu.

La notion d'écologie intégrale, en rapport avec le problème de l'accaparement des terres, a été largement abordée dans l'encyclique *Laudato Si'* du Pape François. Les réalités auxquelles sont confrontées l'écologie naturelle, la pauvreté des populations et la justice sont foncièrement liées: «Aujourd'hui, cependant, nous devons nous rendre compte qu'une véritable approche écologique devient toujours une approche sociale; elle doit intégrer les questions de justice dans les débats sur l'environnement, afin d'entendre à la fois le cri de la terre et le cri des pauvres.» (LS 49) L'environnement

⁷ Ibid.

⁸ L'échec des transactions foncières dans l'agriculture laisse des séquelles de plus en plus désastreuses et pénibles. GRAIN, 2018.

⁹ International Land Deals for Agriculture. Fresh insights from the Land Matrix: Analytical Report II, 2016.

¹⁰ Ibid. p.39.

¹¹ Accaparement mondial des terres agricoles en 2016: ampleur et impact. GRAIN, 2016. Matthew Taylor, «2017 on course to be deadliest on record for land defenders», The Guardian, 11 octobre 2017.

doit être considéré comme un tout en termes relationnels: «Lorsque nous parlons d'«environnement», nous entendons, en réalité, une relation existant entre la nature et la société qui l'habite. La nature ne peut pas être considérée comme quelque chose de séparée de nous-mêmes ou comme un simple cadre dans lequel nous vivons.» (LS 139)

A cet égard, les communautés autochtones méritent une attention particulière. *Laudato Si'* souligne qu'«il est essentiel d'accorder une attention particulière aux communautés indigènes et à leurs traditions culturelles. Elles ne sont pas seulement une minorité parmi d'autres, mais devraient être les principaux partenaires du dialogue, en particulier lorsque de grands projets affectant leurs terres sont proposés.» (LS 146) Dans cette optique, il faudrait adopter une gestion durable des terres comme l'agroécologie et les pratiques forestières qui comprennent une approche combinée des zones de peuplement et de culture itinérante, la mise en œuvre des principes de conservation des sols et de l'eau, la plantation d'arbres ou la récolte de produits forestiers non ligneux. La reconnaissance et l'application des connaissances autochtones liées à la biodiversité, aux modes de vie traditionnels et à l'utilisation respectueuse de la création de Dieu peuvent renforcer et valider la protection des droits des communautés autochtones tout en protégeant la biodiversité des forêts.

3. LE PRINCIPE DU BIEN COMMUN APPELLE UNE OPTION EN FAVEUR DES PAUVRES, LA SOLIDARITÉ ET LA JUSTICE QUI SONT DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DANS *LAUDATO SI'* POUR TRAITER LES QUESTIONS FONCIÈRES

Les réformes foncières visant à assurer la protection des communautés rurales ont souvent été trop lentes et les formes traditionnelles et coutumières de propriété foncière ne sont pas encore suffisamment reconnues ou protégées dans la plupart des pays africains. Malheureusement, lorsque les autorités publiques, parfois acculées de l'extérieur (par exemple les bailleurs de fonds et

les institutions financières internationales), décident de mettre en œuvre des réformes foncières, cela devient une opportunité pour les plus riches (représentants élus de toutes catégories, ministres et hauts fonctionnaires de l'administration publique, opérateurs économiques de premier rang, officiers de haut rang de l'armée, etc.), d'accorder ou de confirmer la légalité d'avantages fonciers indus au détriment des pauvres. Ainsi, les mécanismes de gestion foncière – supposément légaux, mais pas consensuels et socialement injustes – qui perpétuent l'accaparement des terres sont mis en place.

De plus, ils constituent des obstacles au développement économique et social du continent africain. Par conséquent, parmi les principes fondamentaux de l'enseignement social catholique, le principe du *bien commun* doit être appliqué aux questions foncières. «Enfin, le bien commun appelle à la paix sociale, à la stabilité et à la sécurité que procure un certain ordre qui ne peut être atteint sans un intérêt particulier à la justice distributive; chaque fois qu'il est violé, il s'ensuit toujours de la violence. La société dans son ensemble, et l'État en particulier, sont tenus de défendre et de promouvoir le bien commun.» (LS 157)

L'option favorable aux pauvres est intimement liée au principe du bien commun. «Dans l'état actuel de la société mondiale, où les injustices abondent et où un nombre croissant de personnes sont privées de droits humains fondamentaux et considérées comme insignifiants, le principe du bien commun devient immédiatement, logiquement et inévitablement un appel à la solidarité et une option préférentielle pour les plus pauvres de nos frères et sœurs.» (LS 158) La perspective des pauvres doit être au centre de la prise de décision concernant la gestion de la propriété foncière. Aujourd'hui, les trois quarts des personnes qui souffrent de la famine dans le monde sont des paysans et des paysannes. La justice sociale doit être centrée sur les besoins non satisfaits des pauvres, des marginalisés, des laissés-pour-compte de notre mode de développement inéquitable actuel ainsi que des générations futures.

Nous sommes convaincus que l'accaparement des terres est légiféré par les autorités de l'État qui, par le biais de réformes foncières à vision étroite, voudraient que la terre soit donnée à ceux qui



«peuvent» l'exploiter et non à ceux qui «veulent» l'exploiter. «Peuvent» fait référence ici à la capacité financière d'investir sur de vastes superficies. En effet, même ceux qui «peuvent» l'exploiter ne le font pas souvent. Au contraire, ils amassent la terre pour la vendre. Il serait alors nécessaire d'encourager et de participer aux mécanismes qui garantissent que ces réformes foncières tiennent compte des besoins des plus pauvres pour qu'ils aient accès à la terre alors qu'ils cherchent à vivre dignement du fruit de leur travail.

Dans l'ère anthropocène, alors que nous luttons pour vivre avec plénitude à l'intérieur de nos frontières planétaires, cela exige une solidarité globale et spirituelle. «Nous avons besoin d'une solidarité nouvelle et universelle... Les talents et l'engagement de chacun sont nécessaires pour réparer les dommages causés par les abus par les hommes sur la création de Dieu.» (LS 14)

L'exigence de justice est intergénérationnelle. L'accaparement des terres est un obstacle à l'épanouissement des générations futures parce qu'il limite les possibilités de nourrir les populations locales aujourd'hui et, en outre, il limite les générations futures dans leur autodétermination. La question du Pape «Quel genre de monde voulons-nous laisser à ceux qui viennent après nous, aux enfants qui grandissent maintenant?» (LS 160), trouve toute sa pertinence. Le pape François explique aussi les nombreuses conséquences d'une mauvaise gouvernance qui permet ou même encourage l'accaparement des terres. Des phénomènes moins directs tels que la migration (par expulsion ou forcée par la pauvreté) et les conflits constituent deux crises supplémentaires où les principes de *justice* et de *solidarité* ne sont pas abordés.

4. POUR S'ATTAQUER AU FLÉAU DE LA FAIM, IL FAUT S'ATTAQUER AUX QUESTIONS FONCIÈRES

Nous devons reconnaître que la question de la faim et du développement agricole n'est aujourd'hui qu'un des nombreux problèmes qui se posent en cette période de crise. Dans un discours prononcé lors de la 39^{ème} session de la Conférence de la FAO, le Pape François a dénoncé: «La thésaurisation des terres arables par les entreprises transnationales et les États est de plus en plus préoccupante, car elle prive les agriculteurs non seulement d'un bien essentiel, mais affecte aussi directement la souveraineté des nations. Il y a maintenant de nombreuses régions dans lesquelles la nourriture produite va à l'étranger, et la population locale est doublement appauvrie parce qu'elle n'a ni nourriture ni terre. Et qu'en est-il des femmes qui, dans de nombreuses zones, ne peuvent pas posséder la terre qu'elles travaillent, avec une inégalité des droits qui entrave la sérénité de la vie familiale, parce qu'elles courent le risque de perdre leur terre d'un moment à l'autre? Pourtant, nous

savons que la plus grande partie de la nourriture du monde est produite par des fermes familiales.»¹²

En ce sens, il est impératif de renforcer les partenariats et les projets qui promeuvent les entreprises familiales et encouragent les États à réglementer avec équité l'utilisation et la propriété des terres afin d'éliminer les inégalités qui sont aujourd'hui au centre de l'attention internationale.

Les injustices relatives au manque d'accès à la terre sont intimement liées au fléau de la faim. Suivant les principes établis de l'enseignement social catholique, le Pape François a dit: «L'autre dimension de ce processus déjà global est la faim. Quand la spéculation financière manipule le prix des aliments, les traitant comme une simple marchandise, des millions de personnes souffrent et meurent de faim. En même temps, des tonnes de nourriture sont jetées. Cela constitue un véritable scandale. La faim est criminelle; l'alimentation est un droit inaliénable. Je sais que certains d'entre vous appellent à une réforme agraire pour résoudre certains de ces problèmes, et permettez-moi de vous dire que dans certains pays – et je cite ici le Compendium de la Doctrine sociale de l'Église – la réforme agraire est, outre une nécessité politique, une obligation morale.»¹³

Par conséquent, les OSC et les organisations et mouvements de base ne sont pas restés silencieux. Le CMAT au Mali, le CRAFS au Sénégal, Synergie Paysanne au Bénin, COPAGEN et la CGLTE-OA en Afrique de l'Ouest et bien d'autres sur le continent, ont non seulement étudié le phénomène, mais ont développé des actions de plaidoyer et des propositions de solutions, de la formation juridique pour soutenir les victimes, au développement de mécanismes consensuels de gouvernance foncière. En particulier, lorsqu'elle est appuyée par des règles de gestion endogènes qui empruntent à la coutume pour redéfinir des mécanismes consensuels, cela implique souvent de changer la coutume pour faire face à de nouveaux défis. Il convient également de noter que tant au niveau international qu'au niveau du continent africain, des initiatives politiques ont été prises.

On peut citer, entre autres:

- Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations unies (CSA), qui a conduit à l'élaboration des *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers* (VGGT);
- La Déclaration de l'Union africaine sur les questions foncières et les défis en Afrique. Elle prend en compte le *Cadre et les Lignes Directrices sur les politiques foncières en Afrique* (F&G), qui se porte sur la protection du régime foncier communautaire et donne des lignes directrices sur la façon d'élaborer de telles politiques foncières; et
- *L'Initiative de Politique Foncière*, qui travaille pour le suivi de 'F&G'.

¹² Discours de Sa Sainteté, le Pape François à la 39^{ème} session de la FAO, 2015.

¹³ Pape François, Discours aux participants à la Rencontre mondiale des mouvements populaires, 2014.



© Trócaire

En outre, des progrès remarquables et encourageants ont été réalisés grâce aux réformes de la législation au niveau national, comme c'est le cas des récents développements à cet égard au Mali. Cependant, on ne peut pas dire que la gouvernance foncière a été un succès notable sur la majeure partie du continent africain. C'est pourquoi des actions coordonnées et bien ciblées sont encore nécessaires. Il est particulièrement nécessaire de travailler sur les mécanismes qui peuvent relier les outils développés au niveau mondial et sur le continent africain avec le contexte national et local dans lequel les solutions aux problèmes fonciers doivent être conçues et appliquées. Des réseaux comme ceux qui collaborent à ce document de réflexion oeuvrent pour amplifier les voix des communautés locales aux niveaux régional, continental et mondial. Mais pour que ces voix soient entendues à tous les niveaux, elles doivent exister.

Par conséquent, l'action à la base est d'une importance primordiale. C'est pourquoi toutes les organisations qui peuvent développer des contacts avec les communautés rurales, comme les églises locales, sont appelées à agir. La société civile et les organisations de petits producteurs de denrées alimentaires sont déjà en action, comme indiqué plus haut. Cependant, il faut voir combien cette action peut être amplifiée si, à l'avenir, une synergie se développe entre eux et les organisations ou institutions de l'Église. Il se développera un vaste mouvement de base qui sera dès lors incontournable pour tout acteur qu'il soit de l'Etat ou non, qui voudrait vraiment agir en faveur des communautés locales.

A cet égard, l'encyclique *Laudato Si'* déclare: «Il est impératif de promouvoir la diversité productive et la créativité des entreprises. Par exemple, il existe une grande variété de systèmes de production alimentaire à petite échelle qui nourrissent la plus grande partie des peuples du monde en utilisant une quantité modeste de terre et en produisant moins de déchets, que ce soit dans de petites parcelles agricoles, dans les vergers et les jardins, la chasse et la récolte sauvage, ou la pêche locale. Les économies d'échelle, en particulier dans le secteur agricole, finissent par forcer les petits exploitants à vendre

leurs terres ou à abandonner leurs cultures traditionnelles. Leurs tentatives de passer à d'autres moyens de production plus diversifiés s'avèrent infructueuses en raison de la difficulté de liaison avec les marchés régionaux et mondiaux, ou parce que l'infrastructure de vente et de transport est orientée vers les grandes entreprises. Les autorités civiles ont le droit et le devoir d'adopter des mesures claires et fermes pour soutenir les petits producteurs et la production différenciée.» (LS 129)

Le plaidoyer – enrichi des expériences de terrain pour pousser les institutions régionales, continentales et internationales à respecter et faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation périodique des instruments de gestion des terres qui défendent l'accès des premiers utilisateurs de la terre: les agriculteurs et les communautés rurales en Afrique – est essentiel. Néanmoins, le plaidoyer n'est possible que s'il s'appuie sur un vaste mouvement qui mobilise les citoyens pour comprendre les questions foncières dans leur environnement immédiat et national et pour défendre leurs droits fonciers.

”

Nous devons renforcer la conviction que nous sommes une seule famille humaine. Il n'y a pas de frontières ou de barrières, politiques ou sociales, derrière lesquelles nous pouvons nous cacher, et encore moins de place pour la mondialisation de l'indifférence.

Pape François (LS 52)

CONCLUSION: UN APPEL À L'ACTION

Dans son discours à la FAO, en 2015 et en 2017, Sa Sainteté le Pape François a exhorté l'Eglise en première ligne à s'engager et à promouvoir le changement d'attitude nécessaire pour réaliser collectivement le droit de chaque personne d'être épargnée de la pauvreté et de la faim: «Mais au lieu d'agir, nous préférons déléguer, et déléguer à tous les niveaux.» Le pape François dit: «Au contraire, nous devons répondre à l'impératif d'assurer l'accès à l'alimentation de base en tant que droit de tous les peuples. Le droit n'admet pas l'exclusion.» Aussi, cette réflexion théologique se termine par un appel à l'action sous trois principes principaux:

» DÉFENDRE LE BIEN COMMUN, CONDAMNER LA MARCHANDISATION DE LA TERRE

Nous considérons la terre comme la promesse de Dieu et comme un héritage partagé. Nous sommes donc appelés à dénoncer le modèle de développement et les forces économiques et autres forces puissantes qui le sous-tendent et qui réduisent la terre à une marchandise économique. Un tel modèle ne voit la terre que pour sa valeur financière et ne tient pas compte des liens spirituels et culturels plus profonds des communautés qui vivent de la terre.

» PRENDRE LA DÉFENSE DES PAUVRES

L'accapement des terres a un impact direct sur la vie et les moyens de subsistance des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Nous sommes appelés à prendre une option en faveur des pauvres, en nous mettant clairement de leur côté et en défendant leurs droits contre les intérêts prédominants économiques et autres. Nous sommes appelés à soutenir et à amplifier leurs voix, à dénoncer l'accapement des terres et à proposer des alternatives qui mettent au premier plan les droits des pauvres et le respect et la protection de la terre.

» TENIR COMPTE DES CRIS DE LA TERRE ET DES PAUVRES

L'expansion de l'agriculture industrielle aurait contribué à une augmentation de la production alimentaire. En même temps, c'est la forme d'agriculture la plus intensive en gaz à effet de serre. Elle conduit à la déforestation, à l'accapement des terres, à la pollution des sols et de l'eau, à l'épuisement et à la dégradation des sols, entre autres impacts. L'expansion de ces pratiques agricoles sape la promotion d'autres systèmes alimentaires tels que l'agroécologie qui pourraient inverser certains de ces dommages. L'agro-industrie a également contraint les communautés à quitter la terre et les forêts dont elles dépendent non seulement pour leur subsistance, mais avec lesquelles elles entretiennent également des liens culturels et spirituels profonds. Nous sommes appelés à soutenir des pratiques qui respectent les liens profonds entre les êtres humains et la terre. Les pratiques agroécologiques qui aident les petits exploitants agricoles en «améliorant la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles tout en préservant l'intégrité sociale»¹⁴, la cohésion et l'autonomisation. De telles pratiques peuvent également avoir des effets positifs variés sur le logement, l'emploi et les communautés qui dépendent de ressources forestières durables.

¹⁴ *Les principes de l'agroécologie*, CIDSE, 2018.

À PROPOS DE CE DOCUMENT

Ce document est une publication conjointe d'AEFJN – Africa-Europe Faith and Justice Network; AFJN – Africa Faith and Justice Network; AFSA – Alliance for Food Sovereignty in Africa; SCEAM – Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar; et RECOWA-CERAO – Conférence épiscopale régionale de l'Afrique de l'Ouest, avec le soutien de la CIDSE.



Publié en octobre 2018. Le document est disponible à l'adresse www.cidse.org/resources.

Contacts

P. Chika Onjyejiuwa, AEFJN (execsecretary@afjn.org)

P. Aniedi Okure, AFJN (director@afjn.org)

M. Famara Diedhiou, AFSA (famara.diedhiou@afsafrika.org)

P. Joseph Aka, RECOWA-CEREAO (recowasec@gmail.com)

P. Samuel de Jesus, SCEAM (secam.jpdc@yahoo.com)